Image not found or type unknown

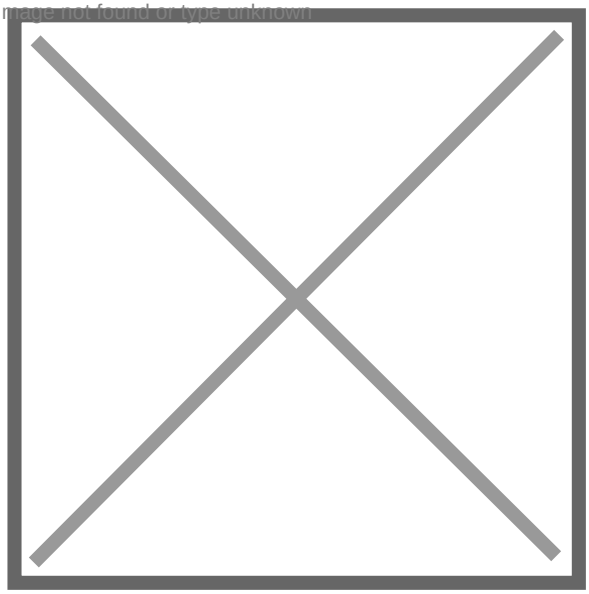

Pas de réponse visa long séjour conjoint que faire ?

Par **bali**, le **07/11/2010** à **09:20**

Bonjour,

nous avons dépose notre demande de visa long séjour séjour conjoint dans les règles à notre préfecture:
entrée régulière sur le territoire français
mariée à un français
plus de six mois de vie commune

La préfecture nous avait remis a l'époque (début septembre 2010)une autorisation provisoire de séjour de deux mois (j'ai demandé un récépissé de dépôt de demande de visa mais il n'ont pas voulu en fournir)
à ce jour, c'est à dire plus de deux mois après notre dépôt à la préfecture, nous n'avons pas de nouvelles de leur part.
j'en conclu qu'il s'agit d'un refus implicite de leur part.
quelle est notre champ d'action?
faut t il passer par le tribunal administratif pour faire un recours?
j'avoue que la préfecture complique bien notre situation qui étant simple.

Bon dimanche à tous

Par **maniongui**, le **07/11/2010** à **12:15**

Les demandes effectuées auprès de la prefecture, dans le silence de l'admnistration 4 mois après, équivaut à un rejet implicite, c'est à partir de ce moment qu'il faudra faire un recours.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés